

Progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU

Bilan 2016

Juin 2016

Task force développement durable

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.sustdev.plan.be>

e-mail : sustdev@plan.be

Publication complémentaire

Bilan 2016 des indicateurs de développement durable sur www.plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives

Planning Papers (le dernier numéro):

L'objet des " Planning Papers " est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

115 Les charges administratives en Belgique pour l'année 2014

Chantal Kegels, Dirk Verwerft - Février 2016

Working Papers (le dernier numéro):

6-16 Young firms and industry dynamics in Belgium

Michel Dumont, Chantal Kegels - Juin 2016

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2016/7433/18

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be<http://www.plan.be>

Progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU

Bilan 2016

Juin 2016

Task force développement durable

Abstract - Ce *Working Paper* présente un premier bilan des progrès de la Belgique vers les 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par l'ONU. Ce bilan a été réalisé sur la base de 31 indicateurs extraits de la banque de données d'indicateurs de développement durable existant au Bureau fédéral du Plan. Ce *Working Paper* présente également les méthodologies utilisées pour sélectionner ces indicateurs et évaluer leur évolution relativement à leur objectif. Ce bilan montre que dans de nombreux domaines, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Keywords - objectifs de développement durable, indicateurs, bilan 2016, Belgique

Remerciements - Les auteurs souhaitent remercier la Professeur Debarati Guha-Sapir et son équipe du *Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes* de l'UCL pour les compléments d'information sur les données sur les catastrophes naturelles qu'ils ont recueillies et qui sont utilisées dans le présent rapport. Ils souhaitent aussi remercier M Jef Deyaert, de l'équipe TOR de la VUB et M Jean-Yves Paquet, d'Aves pour les données qu'ils ont fournies. Les auteurs assument toute la responsabilité des éventuelles erreurs résiduelles.

Contributions - Les membres de la Task force développement durable ayant participé à la réalisation de ce Rapport sont: Mathijs Buts, Patricia Delbaere, Jean-Maurice Frère, Alain Henry (Coordinateur de la Task force développement durable), Dimi Jottier, Johan Pauwels et Sylvie Varlez. Le secrétariat a été assuré par Julie Chantry. Ben Dragon, Christelle Castelain, Miguel Louis et Patricia Van Brussel ont participé à la traduction. Adinda De Saeger a participé à la mise en page du document.

Table des matières

Synthèse	1
Synthese	2
Executive summary	3
1. Introduction	4
2. Les objectifs de l'ONU	5
2.1. Les 17 objectifs mondiaux de développement durable	5
2.2. Les 169 sous-objectifs	5
2.3. Les indicateurs proposés par l'ONU	7
3. Suivi des objectifs de l'ONU en Belgique	8
3.1. Méthode de sélection des indicateurs	8
3.1.1. Sélection des sous-objectifs pertinents pour la Belgique	8
3.1.2. Sélection des indicateurs	9
3.2. Méthodes d'évaluation	10
3.2.1. Évaluation lorsqu'il existe une cible	10
3.2.2. Évaluation lorsqu'il n'existe pas de cible	12
4. Bilan	13
5. Annexe 1: liste des indicateurs choisis	17
6. Annexe 2: bibliographie	41

Synthèse

Chaque année, la Task force développement durable (TFDD) du Bureau fédéral du Plan (BFP) publie un bilan de l'évolution de la Belgique vers un développement durable. En septembre 2015, tous les États membres de l'ONU ont adopté le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ONU, 2015), qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux (*Sustainable development goals*) pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité pour tous. Ces 17 objectifs de l'ONU sont précisés par 169 sous-objectifs. Une liste d'indicateurs de suivi de ces objectifs a également été proposée par l'ONU en mars 2016 (UNSTAT, 2016a).

Le bilan annuel des indicateurs de développement durable a été restructuré pour présenter un premier suivi des 17 objectifs de l'ONU pour la Belgique.

Ce *Working Paper* présente ce nouveau bilan ainsi que la méthode suivie pour le préparer, sur la base des indicateurs déjà suivis par le BFP, à savoir les indicateurs de développement durable (TFDD, 2016) et les indicateurs complémentaires au PIB, publiés pour la première fois en 2016 (ICN/BFP, 2016).

Les indicateurs suivis dans ce bilan montrent des évolutions diverses vers les objectifs de l'ONU. Parmi les 31 indicateurs sélectionnés, il n'y en a que quatre pour lesquels la prolongation des tendances actuelles permette d'atteindre la cible qui leur est attribuée ; pour un autre indicateur, la cible serait presque atteinte. Pour six autres indicateurs, l'évolution depuis 2000 est en direction de leur objectif. Toutefois, comme il n'existe pas à l'heure actuelle de cible précise définie pour ces indicateurs, il n'est pas possible de déterminer si cette évolution est une contribution suffisante pour atteindre les objectifs de l'ONU. L'évolution des 20 autres indicateurs est défavorable ou incertaine. Dans ce cas, atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU demandera des efforts supplémentaires.

Ce bilan est une première évaluation, sur la base de données existantes et rapidement accessibles, des progrès de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU. Des travaux sont en cours en Belgique, en particulier au sein de l'Institut interfédéral de statistique et de la Conférence interministérielle pour le développement durable. La Commission européenne et Eurostat feront également des propositions en la matière. Des recherches sont en cours à tous les niveaux, et l'ONU publiera des rapports de synthèse sur les efforts entrepris dans tous les pays. L'ensemble de ces travaux devrait fournir des contributions utiles pour compléter et améliorer les prochains bilans de l'évolution de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU.

Synthese

De Task Force Duurzame Ontwikkeling (TFDO) van het Federaal Planbureau publiceert elk jaar een balans van de evolutie van België naar een duurzame ontwikkeling. In september 2015 hebben alle VN-lidstaten de *Agenda 2030 voor duurzame ontwikkeling* (UNRIC, 2016) goedgekeurd. Die omvat een geheel van 17 mondiale doelstellingen (*Sustainable Development Goals*) om een einde te maken aan de armoede, de planeet te beschermen en te zorgen voor vrede en welvaart voor iedereen. Die 17 VN-doelstellingen worden nader bepaald door 169 subdoelstellingen. In maart 2016 werd door de VN ook een lijst van opvolgingsindicatoren van die doelstellingen voorgesteld (UNSTAT, 2016a).

De jaarlijkse balans van de indicatoren van duurzame ontwikkeling werd geherstructureerd om een eerste opvolging van de 17 VN-doelstellingen voor België te presenteren.

Deze *Working Paper* presenteert die nieuwe balans en de methode om die balans op te stellen op basis van indicatoren die reeds door het FPB worden opgevolgd, namelijk de indicatoren van duurzame ontwikkeling (TFDO, 2016) en de aanvullende indicatoren naast het bbp die voor het eerst werden gepubliceerd in 2016 (INR/FPB, 2016).

De indicatoren uit deze balans tonen uiteenlopende evoluties naar de VN-doelstellingen. Van de 31 geselecteerde indicatoren zijn er slechts vier die met de voorzetting van de huidige trends het toegewezen cijferdoel bereiken; een andere indicator bereikt bijna het cijferdoel. Zes andere indicatoren evolueren gunstig sinds 2000, in de richting van hun doelstelling. Maar omdat er voor die indicatoren momenteel geen precies cijferdoel bestaat, is het niet mogelijk te bepalen of die evolutie voldoende bijdraagt om de VN-doelstellingen te bereiken. De evolutie van de overige 20 indicatoren is ongunstig of onzeker. In dat geval zullen er extra inspanningen nodig zijn om de VN-doelstellingen voor duurzame ontwikkeling te bereiken.

Deze balans is een eerste evaluatie van de vooruitgang van België naar de VN-doelstellingen voor duurzame ontwikkeling op basis van bestaande en snel toegankelijke gegevens. In België zijn er werkzaamheden aan de gang, in het bijzonder in het Interfederaal Instituut voor de Statistiek en de Interministeriële Conferentie Duurzame Ontwikkeling. Ook de Europese Commissie en Eurostat zullen voorstellen ter zake doen. Onderzoek is aan de gang op alle niveaus en de VN zal syntheserapporten over de inspanningen van alle landen publiceren. Al die werkzaamheden zouden nuttige bijdragen moeten leveren om de volgende balansen van de evolutie van België naar de duurzame-ontwikkelingsdoelstellingen van de VN te vervolledigen en te verbeteren.

Executive summary

Each year, the Task Force Sustainable Development of the Federal Planning Bureau (FPB) publishes an assessment of the progress made by Belgium towards sustainable development. In September 2015, all Member States of the United Nations adopted the *2030 Agenda for Sustainable Development* (UN, 2015) which includes a set of 17 Sustainable Development Goals, applying universally. These goals seek in particular to end poverty, protect the planet and ensure peace and prosperity for all. They are further developed in 169 sub-goals. The UN also published in March 2016 a provisional list of indicators for monitoring these goals (UNSTAT, 2016a).

The yearly assessment of sustainable development indicators has been reorganized to provide a first follow-up of the 17 UN indicators applied to Belgium.

This Working Paper sets out this new assessment based on indicators already monitored by the FPB, namely the sustainable development indicators (TFDD, 2016) and the Beyond-GDP indicators, published for the first time in 2016 (ICN/BFP, 2016), as well as the method used to make this assessment.

The monitored indicators show divergent developments towards the UN goals. By continuing current trends, only 4 out of the 31 selected indicators would reach their assigned quantitative objective by 2030. One would almost reach it. For six other indicators, the evolution since 2000 has gone towards their goals. However, it is not possible to determine if this evolution is sufficient to meet the UN goals since no target has yet been set for these indicators. The development is unfavourable or uncertain for the 20 other indicators. In these cases, additional efforts will be required to achieve the UN Sustainable Development Goals.

This assessment is a first attempt, based on existing and easily available data, to measure the progress made by Belgium towards the UN Sustainable Development Goals. Work is under way in Belgium, particularly within the Interfederal Institute for Statistics¹ and the Interministerial Conference for Sustainable Development². The European Commission and Eurostat will also come up with proposals in this field. Research is ongoing globally and the UN will publish synthesis reports on efforts undertaken in all countries. All this work will provide useful inputs to complement and improve the next assessments of Belgium's evolution towards the UN Sustainable Development Goals.

¹ Institut interfédéral de statistique - Interfederaal Instituut voor de Statistiek

² Conférence interministérielle pour le développement durable - Interministeriële Conferentie Duurzame Ontwikkeling

1. Introduction

Chaque année, la Task force développement durable (TFDD) du Bureau fédéral du Plan (BFP) publie un bilan de l'évolution de la Belgique vers un développement durable. Ce bilan analyse l'évolution d'indicateurs de développement durable (IDD) vers leurs objectifs. Il est construit à partir d'une banque de données de 75 IDD, disponible sur www.indicators.be et prend en compte les initiatives existant en Belgique, comme la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (MB, 2013).

En septembre 2015, tous les États membres de l'ONU ont adopté le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ONU, 2015a), qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux (*Sustainable development goals*) pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité pour tous. Ces 17 objectifs de l'ONU sont précisés par 169 sous-objectifs. Une liste d'indicateurs de suivi de ces objectifs a également été proposée par l'ONU en mars 2016 (UNSTAT, 2016a).

Le suivi des IDD en Belgique doit évidemment tenir compte de ces nouveaux développements. Des travaux sont en cours, tant au niveau européen qu'en Belgique, aux niveaux fédéral et régional, pour organiser de manière cohérente le suivi des objectifs de l'ONU par des indicateurs. En attendant l'aboutissement de ces travaux, le bilan annuel des IDD a été restructuré pour présenter un premier suivi des 17 objectifs de l'ONU pour la Belgique.

Ce *Working Paper* présente ce nouveau bilan ainsi que la méthode suivie pour le préparer, sur la base des indicateurs déjà suivis par le BFP, à savoir les indicateurs de développement durable (TFDD, 2016) et les indicateurs complémentaires au PIB, publiés pour la première fois en 2016 (ICN/BFP, 2016).

2. Les objectifs de l'ONU

2.1. Les 17 objectifs mondiaux de développement durable

Lors de la conférence des Nations unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 2012, ont été jetées les bases d'un processus multilatéral pour déterminer des objectifs mondiaux de développement durable, concrets, concis, en nombre limité, ambitieux et applicables à tous les pays en fonction de leurs spécificités. Ce processus a mené à l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 septembre 2015, du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, qui inclut 17 objectifs mondiaux de développement durable (ONU, 2015a).

Ces 17 objectifs de l'ONU portent sur l'ensemble des questions sociales, environnementales, économiques et institutionnelles qui sous-tendent un développement durable. Ils sont appelés en anglais *Sustainable Development Goals* et souvent appelés "SDG", même dans les textes en français. Le tableau 1 répertorie ces objectifs.

2.2. Les 169 sous-objectifs

Chacun des 17 objectifs de l'ONU est précisé par un nombre variable de sous-objectifs. Au total il y a 169 sous-objectifs. Ils portent tant sur l'état du monde désiré en 2030 que sur les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre. Ces objectifs et sous-objectifs doivent être considérés comme un ensemble et sont indissociables.

Encadré 1 Terminologie

Le vocabulaire utilisé dans le texte de l'ONU est objectif (*goal*) et cible (*target*). Mais dans tous les travaux de la TFDD, le terme de cible est utilisé pour désigner un objectif chiffré et pourvu d'une échéance précise. Afin de ne pas compliquer le texte et de rester cohérent avec les travaux de la TFDD, il a été choisi de garder au mot cible sa signification utilisée précédemment. Les définitions suivantes sont dès lors utilisées.

Objectif de l'ONU: ce terme est utilisé pour désigner les 17 *Sustainable development goals* (SDG) adoptés par l'ONU en septembre 2015.

Sous-objectif de l'ONU: ce terme est utilisé pour désigner les 169 *targets* qui précisent les 17 SDG.

Objectif: un objectif est une situation à atteindre. Associé à un indicateur, il donne la direction dans laquelle il est souhaité que cet indicateur évolue. Il s'agit par exemple d'augmenter la part des énergies renouvelables.

Cible: une cible est un objectif quantifié et pourvu d'une échéance. Il s'agit par exemple de réduire, d'ici à 2030, au moins de moitié le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté suivant la définition nationale.

Tableau 1 Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Intitulés	
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
	Établir des modes de consommation et de production durables
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

2.3. Les indicateurs proposés par l'ONU

Pour suivre le progrès vers la réalisation des objectifs et sous-objectifs de l'ONU, un ensemble de 242 indicateurs globaux a été proposé par UNSTAT en mars 2016 (UNSTAT, 2016a). Chacun des 169 sous-objectifs de l'ONU est ainsi suivi par un ou plusieurs indicateurs. Dans cet ensemble, de nombreux indicateurs doivent en outre être ventilés selon des catégories pertinentes telles que le sexe, l'âge, le type d'emploi, la localisation géographique (urbaine ou rurale), etc.

Cet ensemble comprend des indicateurs ayant des niveaux de maturité différents (UNSTAT, 2016b). Pour certains indicateurs, les méthodologies de calcul sont précisément définies et éprouvées, tandis que pour d'autres indicateurs, des travaux de recherche doivent encore être réalisés. Cette liste évoluera donc encore dans les années qui viennent.

Chaque État est encouragé à définir un programme de mise en œuvre et de suivi des objectifs de l'ONU au cours des 15 prochaines années. C'est notamment sur la base des données produites par les systèmes statistiques nationaux que seront organisés par l'ONU le suivi et l'examen des objectifs mondiaux de développement durable.

Au niveau des Nations unies, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable est l'organe principal pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs mondiaux de développement durable. Ce Forum se réunira du 11 au 20 juillet 2016 à New York.

3. Suivi des objectifs de l'ONU en Belgique

Le suivi des objectifs de l'ONU en Belgique doit évidemment se placer dans le cadre européen. Des propositions devraient être publiées par la Commission européenne et Eurostat avant la fin 2016³. En Belgique, l'Institut interfédéral de statistique et la Commission interministérielle sur le développement durable ont également commencé à travailler sur ces questions.

En attendant la publication des travaux européens et belges sur le suivi des objectifs de l'ONU, il a été choisi de faire un premier bilan pour évaluer le progrès de la Belgique vers ces 17 objectifs, en utilisant des indicateurs que la TFDD du BFP suit déjà dans le cadre de ses travaux récurrents: indicateurs de développement durable (IDD) du site *Indicators.be* (TFDD, 2016) et indicateurs complémentaires au PIB (ICN/BFP, 2016) publiés pour la première fois en 2016.

Ce *Working Paper* présente dès lors un premier exercice, en sélectionnant deux indicateurs maximum pour chaque objectif de l'ONU et n'utilisant, autant que possible, que des indicateurs déjà suivis par la TFDD. Cette sélection est décrite en section 3.1. Cet exercice s'inscrit dans le cadre des bilans annuels fait par la TFDD sur les indicateurs de développement durable et dans le cadre plus général de sa mission d'évaluation des politiques de développement durable issue de la loi de mai 1997 (MB, 2014). La section 3.2 explique les méthodes utilisées pour évaluer le progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs.

Ces nouveaux objectifs de l'ONU mettent particulièrement l'accent sur les inégalités à l'intérieur des pays. Les sous-objectifs et les indicateurs d'UNSTAT sont souvent ventilés selon le sexe, l'âge, le type de handicap... Comme il s'agit d'un premier exercice, ce bilan ne présente pas ces ventilations. En revanche, le site *Indicators.be* (TFDD, 2016) et la publication *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016), dont sont issus les indicateurs utilisés dans ce *Working Paper*, présentent de nombreuses ventilations auxquelles les lecteurs intéressés peuvent se référer.

3.1. Méthode de sélection des indicateurs

3.1.1. Sélection des sous-objectifs pertinents pour la Belgique

Une sélection des sous-objectifs de l'ONU les plus pertinents pour la Belgique a d'abord été faite. Cette démarche est cohérente avec le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ONU, 2015a), qui précise (§55) que "c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités".

³ La Commission devrait publier en 2016 une communication incluant des règles relatives au monitoring. Dès 2016 également, Eurostat devrait publier un premier rapport présentant un état des lieux de la situation au début de la période fixée par les objectifs (*baseline*). A partir de 2017, des rapports de monitoring devraient sortir de manière régulière. Leur structure et leur contenu dépendra de la façon dont les SDG auront été intégrés dans la politique européenne, en particulier dans leur lien avec la stratégie Europe 2020 et avec la stratégie européenne de développement durable (Massarelli N., 2016a et 2016b).

Certains sous-objectifs (16 au total) portent sur des problèmes qui ne touchent pas la Belgique et ne sont donc pas retenus. Il s'agit par exemple du sous objectif 1.1 *D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)*, ou du sous-objectif 16.9 *D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances*.

D'autres sous-objectifs (12 au total), portant sur des mesures à prendre au niveau international, n'ont pas non plus été retenus, comme par exemple le sous-objectif 14.7 *D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme*.

Les sous-objectifs retenus concernent donc des questions pertinentes pour la Belgique, que ce soit de façon importante ou pas, y compris lorsqu'il ne s'agit pas de la totalité du sous-objectif. Un exemple en est le sous-objectif 2.2 *D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées*. En Belgique, la malnutrition de type sous-nutrition est un problème pour une partie des personnes âgées, mais la malnutrition, de type sur-nutrition ou de type nutrition déséquilibrée (trop de gras, de sucre et de sel), est un problème pour une part importante de la population. Ce sous-objectif doit donc être suivi en Belgique.

Parmi les sous-objectifs pertinents pour la Belgique, certains (21 au total) relèvent purement des compétences des Régions et Communautés (les questions d'agriculture, d'enseignement, d'aménagement du territoire...). Néanmoins, certains sous-objectifs liés à des compétences régionales ou communautaires sont considérés ici, parce qu'ils ont une influence sur les politiques fédérales. Ainsi, l'enseignement est repris, parce que l'emploi et la santé sont influencés par le niveau d'éducation.

Pour les 120 sous-objectifs ainsi sélectionnés, le niveau fédéral doit agir pour contribuer à les atteindre et devrait présenter des indicateurs pour suivre leur évolution.

3.1.2. Sélection des indicateurs

Dans la liste publiée par UNSTAT en mars 2016 (UNSTAT, 2016a), chaque sous-objectif est associé à deux (parfois un ou trois) indicateurs. Ces indicateurs sont appelés ici I-SDG. Pour faire un premier bilan du progrès vers les objectifs de l'ONU, il faut identifier, parmi les indicateurs liés aux sous-objectifs pertinents pour la Belgique, un ensemble restreint d'indicateurs existants.

Pour préparer ce bilan, il a donc été choisi de retenir des indicateurs provenant de banques de données existant au BFP, à savoir les indicateurs de développement durables (IDD, voir TFDD, 2016) et les indicateurs complémentaires au PIB (IC, voir ICN/BFP, 2016). Il a également été décidé de présenter, dans la mesure du possible, deux indicateurs par objectif de l'ONU.

Pour sélectionner ces indicateurs, les étapes suivantes ont été suivies.

1. Seuls les sous-objectifs pertinents pour la Belgique définis au point précédent (voir 3.1.1) ont été considérés. La liste des I-SDG correspondant à ces sous-objectifs constitue le point de départ de cette sélection.
2. Les indicateurs retenus proviennent des banques de données existant au BFP (IDD et IC). Ce sont soit des indicateurs identiques ou très proches des I-SDG, soit, lorsqu'aucun indicateur existant au BFP ne correspondait aux I-SDG, des indicateurs pertinents pour suivre ce sous-objectif.
3. Les indicateurs doivent être associés à deux sous-objectifs différents de chaque objectif de l'ONU.
4. De préférence, ces indicateurs doivent être pourvus d'une cible.
5. Si un même indicateur est repris par UNSTAT pour deux ou plusieurs sous-objectifs, un choix est opéré afin d'éviter les répétitions.

Cette sélection a fourni une liste d'indicateurs correspondant à deux indicateurs par objectif de l'ONU, sauf pour six d'entre eux, pour lesquels un seul indicateur était proposé. Pour rendre plus significatif ce bilan du progrès vers les SDG, trois nouveaux indicateurs facilement calculables à partir des données officiellement publiées en Belgique ont été ajoutés:

- *Temps consacré au travail domestique;*
- *Surface maritime en zone Natura 2000;*
- *Victimes de catastrophes naturelles par 100.000 personnes.*

3.2. Méthodes d'évaluation

L'existence d'une cible associée à un indicateur permet une évaluation plus précise que si aucune cible n'existe, auquel cas seule la direction de l'évolution de l'indicateur peut être évaluée. Il n'est alors pas possible de se prononcer sur le niveau actuel de l'indicateur ni sur la vitesse à laquelle il évolue. Cette section propose donc deux méthodes différentes pour évaluer les indicateurs, correspondant à l'existence ou à l'absence de cible pour chaque indicateur.

3.2.1. Évaluation lorsqu'il existe une cible

Lorsque l'indicateur est pourvu d'une cible, l'évaluer revient à répondre à la question suivante: l'évolution attendue de l'indicateur sur la période 2015-2030 permet-elle d'atteindre la cible ?

Dans un certain nombre de cas, il existe des projections "à politique inchangée" réalisées dans d'autres travaux du BFP. Ces projections peuvent être utilisées pour décrire l'évolution attendue des indicateurs.

De telles projections (BFP, 2014 et BFP, 2015) sont utilisées pour les indicateurs suivants:

- *Énergie renouvelable;*
- *Intensité en énergie finale;*

- Émissions de GES;
- Transport de personnes en voitures (part modales).

Lorsque ces projections à politique inchangée ne sont pas à jour ou n'existent pas, une méthode de calcul de tendance puis d'extrapolation de cette tendance est alors utilisée. La méthode employée dans ce *Working Paper* est de calculer un trend avec la méthode de Hodrick-Prescott (Hodrick et Prescott, 1997) et de procéder à une extrapolation de ce trend jusqu'en 2030. Le trend est calculé à partir des données de la période 2000-2015 (ou sur la période de disponibilité des données si l'indicateur n'est pas disponible sur l'ensemble de cette période).

Lorsqu'un indicateur montre une grande variabilité sur la période 2000-2015, la tendance calculée ne donne pas une information pertinente sur l'évolution moyenne de l'indicateur. L'évaluation de cet indicateur ne peut alors pas être faite suivant cette méthode. Dans cet exercice, ce sera le cas pour l'indicateur sur les *Victimes de catastrophes naturelles*, à cause du caractère erratique et de l'ampleur très variables des catastrophes naturelles.




La méthode de Hodrick-Prescott utilise un paramètre arbitraire λ , souvent égal à 100 pour des données annuelles dans la littérature consultée. C'est cette valeur qui est utilisée dans ce *Working Paper*. Si λ prend des valeurs très grandes (tend vers l'infini), le trend devient une droite de régression, tandis que si λ prend des valeurs très petites (tend vers 0), le trend devient égal à la série observée.

L'extrapolation est construite en faisant diminuer progressivement le taux de croissance de la dernière année calculée du trend, en le multipliant par 0,9 chaque année. Ce choix permet de construire une extrapolation qui n'augmente pas de façon exponentielle, ce qui pour le long terme est plus réaliste.

Pour chaque indicateur, la cible correspondante est donnée dans l'annexe 1 de ce *Working Paper*. Les cibles des indicateurs sont définies à partir de décisions politiques. Elles proviennent d'abord de la liste des sous-objectifs de l'ONU (ONU, 2015) et de la liste des indicateurs d'UNSTAT (UNSTAT, 2016a). Si ces sources ne permettent pas d'établir une cible, d'autres engagements de la Belgique ont été utilisés: la *Stratégie Europe 2020*, le *Plan national de réforme* (Gouvernement fédéral, 2016) et la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (MB, 2013). Enfin, pour plusieurs indicateurs, aucune des sources mentionnées ci-dessus ne permet d'établir une cible. Mais ces indicateurs sont repris dans des scénarios menant aux objectifs existant à l'horizon 2050 et développés au BFP. Dans ce cas, les niveaux atteints en 2030 par ces indicateurs dans ces scénarios ont été considérés comme des cibles. L'annexe 1 de ce *Working Paper* donne une information complète sur les cibles utilisées. Au total, 13 indicateurs sur 31 sont pourvus d'une cible.

Le tableau 2 explique les trois résultats possibles de cette évaluation. A priori, cette méthode ne donne que deux résultats possibles: soit la cible est atteinte, soit elle ne l'est pas. Pour prendre en compte une certaine incertitude dans les projections, une évaluation intermédiaire a été ajoutée, lorsque la projection des tendances ne permet pas d'atteindre la cible en 2030, mais en est toutefois proche. Une marge de 10% a été arbitrairement choisie.

Tableau 2 Évaluation d'un indicateur par rapport à une cible

Évaluation	Icône
La prolongation des tendances actuelles jusqu'en 2030 permet d'atteindre la cible: évolution favorable	
La prolongation des tendances actuelles jusqu'en 2030 ne permet pas d'atteindre la cible, avec un écart de moins de 10% de la valeur de la cible: évolution incertaine	
La prolongation des tendances actuelles jusqu'en 2030 ne permet pas d'atteindre la cible, avec un écart de plus de 10% de la valeur de la cible: évolution défavorable	

3.2.2. Évaluation lorsqu'il n'existe pas de cible




Lorsqu'un indicateur a un objectif, mais pas de cible, seule la direction dans laquelle l'indicateur doit évoluer peut être déterminée. Un exemple d'un tel objectif est celui du sous-objectif 8.1 sur le PIB: *Maintenir un taux de croissance économique par habitant (...)*. Un autre exemple est celui du sous-objectif 6.4 sur l'utilisation des ressources en eau, qui a une date d'échéance mais pas d'objectif quantifié: *D'ici à 2030, augmenter nettement l'utilisation rationnelle des ressources en eau (...)*.

En général, l'indicateur devra augmenter ou diminuer pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU. Toutefois, il est possible qu'un indicateur soit déjà à un niveau satisfaisant et il suffit alors qu'il reste à ce niveau. Pour les indicateurs dépourvus de cible, les objectifs et sous-objectifs de l'ONU, ainsi que la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (MB, 2013) ont été utilisés pour définir la direction souhaitée pour leur évolution: augmenter, diminuer ou éventuellement rester stable (voir Annexe 1).

Comme les objectifs de l'ONU portent sur les 15 prochaines années, évaluer l'indicateur revient à déterminer si la croissance des 15 dernières années (période de même durée) va dans le sens de la réalisation de l'objectif ou non.

La méthode choisie pour ce bilan a été utilisée par Eurostat pour l'évaluation de ses *Sustainable development indicators* (Eurostat, 2014). Il s'agit de calculer le coefficient de corrélation de rang de Spearman entre les observations de l'indicateur et un trend temporel. La période utilisée pour le calcul de la corrélation est de 2000 à 2015 (ou sur la période de disponibilité des données si cette période est plus courte). Trois résultats sont possibles (voir tableau 3).

Tableau 3 Évaluation de la direction de l'évolution d'un indicateur

Évaluation	Icône
La corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction de l'objectif: évolution favorable	
La corrélation n'est pas significative: évolution incertaine	
La corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction opposée à celle de l'objectif: évolution défavorable	

4. Bilan

Ce chapitre présente, pour la Belgique, une première évaluation des progrès de 31 indicateurs vers les objectifs mondiaux de développement durable adoptés par l'ONU en septembre 2015. Ce bilan est résumé au tableau 4, dont les quatre colonnes indiquent:

- l'objectif de l'ONU, symbolisé par son logo (voir tableau 1 pour l'intitulé complet de ces objectifs);
- le nom de l'indicateur, avec une référence au défi de la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (VLT DD) auquel se rattache l'indicateur;
- la cible que l'indicateur doit atteindre en 2030 lorsqu'elle existe ou, à défaut, la direction souhaitée pour l'évolution de l'indicateur;
- le résultat de l'évaluation, symbolisé par un icône de couleur verte (évolution favorable), orange (évolution incertaine) ou rouge (évolution défavorable).

La méthode d'utilisée pour évaluer le progrès des indicateurs vers les objectifs de l'ONU est basée sur les tendances observées entre 2000 et 2015. Elle est expliquée à la section 3.2.

Pour 13 indicateurs sur les 31 retenus, une cible précise le niveau que l'indicateur doit atteindre en 2030⁴ (voir l'annexe 1 pour plus d'information sur les cibles définies pour chaque indicateur). Il est alors possible de comparer le niveau atteint en 2030 en prolongeant les tendances actuelles avec le niveau de la cible à atteindre. Trois résultats sont possibles.

1. La cible est atteinte en 2030 (évolution favorable); c'est le cas pour 4 de ces 13 indicateurs.
2. La cible est presque atteinte en 2030. Dans ce cas, une marge de 10% a été arbitrairement choisie (évolution incertaine). Un seul des 13 indicateurs tombe dans cette catégorie, celui concernant les énergies renouvelables.
3. La cible n'est pas atteinte en 2030, et le niveau atteint en prolongeant la tendance en est éloigné de plus de 10% (évolution défavorable). C'est le cas de 8 indicateurs.

En pratique, augmenter la valeur de la marge arbitraire de 10% a peu d'influence sur le résultat de cette évaluation. En effet, pour les indicateurs qui n'atteignent pas leur cible en 2030, l'écart est de plus de 30% sauf dans deux cas. Pour les énergies renouvelables, cet écart est de 7%. Dans le cas des émissions de GES, la prolongation des tendances actuelles arrive en 2030 à 13% en dessous de la cible. Mais, comme expliqué en annexe (indicateur 24), cette cible devrait être renforcée avant fin 2016 dans l'accord attendu au niveau européen sur la répartition des objectifs du Cadre d'action 2030 pour le climat et l'énergie. Pour tous les autres indicateurs, l'écart entre la projection à 2030 et le niveau de la cible est supérieur à 30%.

Pour les 18 autres indicateurs sur les 31 retenus, il n'existe pas de cible et seule la direction de l'évolution de l'indicateur peut être évaluée. Trois résultats sont alors possibles.

⁴ Une cible supplémentaire existe pour l'indicateur *Victimes de catastrophes naturelles*. Toutefois, cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. Pour un indicateur montrant une telle variabilité, une tendance et une extrapolation significatives ne peuvent pas être établies, ce qui rend impossible l'évaluation par rapport à la cible. L'évaluation de cet indicateur a dès lors été faite uniquement sur la base de sa direction de son évolution.

1. L'indicateur évolue en direction de l'objectif (évolution favorable). C'est le cas de six indicateurs.
2. L'indicateur évolue en direction opposée à celle de l'objectif (évolution défavorable). C'est le cas de deux indicateurs.
3. La direction de l'évolution de l'indicateur n'est pas statistiquement significative (évolution incertaine). C'est le cas pour 10 de ces indicateurs. Il faut noter que 8 de ces 10 indicateurs portent sur des matières sociales.

La différence entre ces deux méthodes d'évaluation est illustrée par la différence entre l'évaluation des évolutions du *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale* et du *Risque de pauvreté*. Ces deux indicateurs décrivent des problématiques proches et sont tous les deux relativement stables dans le temps. Leurs évaluations devraient donc être identiques. Mais l'indicateur *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale* est utilisé pour suivre le sous-objectif 1.2 de l'ONU, qui contient une cible précise, à savoir la réduction de moitié de la pauvreté pour 2030. Il est donc possible d'en faire une évaluation par rapport à cette cible, et de constater que le niveau actuel (2,3 millions de personnes) est largement supérieur à la cible (1,2 millions), et devrait le rester si les tendances actuelles sont prolongées. La cible ne serait donc pas atteinte et l'évolution de l'indicateur est donc défavorable. Par contre, l'indicateur *Risque de pauvreté* est utilisé pour suivre le sous-objectif 10.2 de l'ONU, qui ne contient pas de cible précise. L'évaluation ne peut alors être faite que sur la direction de l'évolution, et dans ce cas, la tendance n'a pas de direction statistiquement significative, ce qui est cohérent avec le fait que l'indicateur soit relativement stable. L'évolution de cet indicateur est donc incertaine. L'existence d'une cible et la méthode d'évaluation expliquent cette différence d'évaluation.

Lorsqu'il est possible d'identifier une cible, l'évaluation donne donc une information plus pertinente. Si la cible n'est pas atteinte en prolongeant les tendances actuelles, c'est une indication que les efforts devraient être accentués et les politiques mises en œuvre renforcées pour respecter les engagements pris. Par contre, si une cible n'est pas disponible, l'évaluation ne donne aucune information sur la vitesse de l'évolution de l'indicateur vers son objectif, ni sur l'écart entre son niveau actuel et l'objectif. Si l'indicateur évolue dans la direction de son objectif, l'évaluation ne donne pas d'indication sur le niveau d'effort nécessaire à l'avenir pour atteindre l'objectif.

Lorsque l'ensemble des 31 indicateurs est considéré, il n'y a pas de tendance nette qui se dégage de ce bilan. Pour 10 indicateurs sur 31, l'évolution est favorable, pour 10 autres, elle est défavorable, et pour 11 indicateurs elle est incertaine.

Ces 31 indicateurs peuvent être répartis selon les 4 défis de la VLT DD: les indicateurs sociaux et sociétaux, les indicateurs portant sur les modes de consommation, et de production (MCP), les indicateurs environnementaux et les indicateurs de gouvernance. Par contre, cette répartition ne peut pas être faite pour les 17 objectifs de l'ONU, qui sont tous transversaux et incluent chacun des sous-objectifs dans plusieurs de ces défis.

Les 14 **indicateurs sociaux** montrent quatre évolutions défavorables comme le *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale* ou le *Taux de chômage*, et deux évolutions favorables (*Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires* et *Femmes parlementaires*). Ils incluent aussi le plus grand nombre d'indicateurs qui évoluent de façon incertaine. Ce grand nombre d'indicateurs dont l'évolution est incertaine est en partie dû à une

absence de cible et une situation relativement stable depuis l'an 2000, sans tendance marquée à la hausse ou à la baisse, comme dans le cas de la *Formation tout au long de la vie* ou du *Risque de pauvreté*; il est également dû à un nombre d'observations trop limité pour établir une tendance significative, comme dans le cas du *Temps consacré au travail domestique* ou de la *Confiance dans les institutions*, des problématiques qui ne sont étudiées que depuis peu d'années, et pour lesquelles les données ne remontent pas assez loin dans le passé.

Les 8 **indicateurs sur les modes de consommation et de production** sont ceux qui montrent le plus grand nombre d'évolutions favorables (4), comme le *Recyclage des déchets* ou le *PIB par habitant*. L'évaluation de ces quatre indicateurs ne porte toutefois que sur la direction de l'évolution, car ils sont dépourvus de cible. Deux indicateurs montrent une évolution défavorable, à savoir l'intensité en énergie finale qui diminue trop lentement par rapport à la cible fixée par le sous-objectif 7.3 de l'ONU, et le *Transport de personnes en voiture*, car les projections existantes montrent une augmentation de la part modale des voitures (et donc une diminution de celle des transports collectifs) à politique inchangée. Deux indicateurs montrent une évolution incertaine, celui sur les *Énergies renouvelables*, qui arrive à moins de 10% du niveau de la cible en 2030, et celui sur la *Consommation intérieure de matières*.

















































Les 7 **indicateurs environnementaux** montrent autant d'évolutions favorables (3), comme les *Émissions de particules fines* ou les *Nitrates dans les eaux de rivières*, que d'évolutions défavorables, comme les *Émissions de gaz à effet de serre* ou l'indicateur sur la *Pêche durable*. Un seul indicateur montre une évolution incertaine, la *Surface terrestre en zone Natura 2000*.

Les **indicateurs de gouvernance** sont au nombre de deux et portent d'une part, sur la *Recherche et développement* et d'autre part, sur l'*Aide publique au développement*. Ces deux indicateurs ont une cible. Selon la prolongation des tendances actuelles, le premier atteindrait sa cible, tandis que le second ne l'atteindrait pas.

Les indicateurs suivis dans ce bilan montrent donc des évolutions diverses vers les objectifs de l'ONU. Parmi les 31 indicateurs sélectionnés, il n'y en a que quatre pour lesquels la prolongation des tendances actuelles permette d'atteindre la cible qui leur est attribuée, et pour un cinquième, la cible serait presque atteinte. Six autres indicateurs montrent depuis 2000 une évolution favorable, en direction de leur objectif. Toutefois, comme une cible précise n'a pas pu être définie pour ces indicateurs, il n'est pas possible de déterminer si cette évolution est suffisante pour atteindre les objectifs de l'ONU. L'évolution des 20 autres indicateurs est défavorable ou incertaine. Dans ces cas, atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU demandera des efforts supplémentaires.

Ce bilan est une première évaluation, sur la base de données existantes et rapidement accessibles, des progrès de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU. Des travaux sont en cours en Belgique, en particulier au sein de l'Institut interfédéral de statistique et de la Commission interministérielle du développement durable. La Commission européenne et Eurostat feront également des propositions en la matière. Au niveau international, les travaux de synthèse de l'ONU, ainsi que des travaux comme ceux de Nicolai *et al.* (2015), qui évaluent les tendances des indicateurs au niveau mondial, et ceux de Sachs *et al.* (2016), qui proposent des seuils quantitatifs pour évaluer le progrès d'indicateurs vers leur objectif, devraient également fournir des contributions utiles pour compléter et améliorer les prochains bilans de l'évolution de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU.

Tableau 4 Bilan 2016 du progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU







SDG ¹	Indicateur	Défi	Objectif / cible	Évaluation
	1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Social	1,17 millions	
	2. Obésité des adultes	Social	↘	
	3. Surface agricole en agriculture biologique	MCP	↗	
	4. Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires	Social	↘	
	5. Accidents de la route: nombre de morts	Social	210	
	6. Décrochage scolaire	Social	0%	
	7. Formation tout au long de la vie	Social	↗	
	8. Temps consacré au travail domestique	Social	↘	
	9. Femmes parlementaires	Social	50%	
	10. Nitrates dans les eaux de rivières	Env.	↘	
	11. Consommation d'eau par habitant	MCP	↘	
	12. Énergies renouvelables ²	MCP	18%	
	13. Intensité en énergie finale ²	MCP	1,95MJ/€	
	14. PIB/habitant	MCP	↗	
	15. Taux de chômage	Social	↘	
	16. Transport de personnes en voiture ²	MCP	65%	
	17. Recherche et développement	Gouv.	3% du PIB	
	18. Risque de pauvreté	Social	↘	
	19. Indice de Gini	Social	↘	
	20. Émissions de particules fines	Env.	29,2kt	
	21. Consommation intérieure de matières	MCP	↘	
	22. Recyclage des déchets	MCP	↗	
	23. Victimes de catastrophes naturelles	Social	↘	
	24. Émissions de gaz à effet de serre ²	Env.	104,9 Mt CO ₂ éq.	
	25. Pêche durable	Env.	100%	
	26. Surface maritime en zone Natura 2000	Env.	10%	
	27. Surface terrestre en zone Natura 2000	Env.	↗	
	28. Population d'oiseaux des champs	Env.	↗	
	29. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Social	↗	
	30. Confiance dans les institutions	Social	↗	
	31. Aide publique au développement	Gouv.	0,7% du PIB	

Abréviations: MCP: Modes de consommation et de production, Env.: Environnemental, Gouv.: Gouvernance

1 La liste des SDG est présentée dans le tableau 1.

2 Indicateurs pour lesquels la prolongation de tendance a été calculée sur la base de projections existant au BFP.

Tableau 5 Synthèse de l'évaluation des indicateurs

Évaluation par rapport à la cible			Évaluation de la direction de l'évolution		
Évolution favorable	4 indicateurs		Évolution favorable	6 indicateurs	
Évolution incertaine	1 indicateur		Évolution incertaine	10 indicateurs	
Évolution défavorable	8 indicateurs		Évolution défavorable	2 indicateurs	

5. Annexe 1: liste des indicateurs choisis

Dans cette annexe sont décrits les indicateurs de suivi qui figurent dans le bilan. Pour le ou les deux indicateurs de suivi (indicateurs du bilan) de chaque objectif de l'ONU, les informations suivantes sont données:

- le sous-objectif de l'ONU qui est suivi;
- un I-SDG: l'indicateur proposé par UNSTAT (United Nations Statistics Division) pour suivre ce sous-objectif;
- la définition de l'indicateur de suivi du bilan correspondant à cet I-SDG ou au sous-objectif (pour la méthode de sélection, voir 3.1);
- la cible qui est donnée pour cet indicateur, s'il y en a une, sinon, la direction dans laquelle doit évoluer l'indicateur;
- un commentaire portant principalement sur les différences éventuelles entre l'indicateur de suivi et celui proposé par UNSTAT.

Les données chiffrées correspondant à ces indicateurs et les trends calculés sur la base de ces données sont réunis dans le fichier *Bilan 2016 des indicateurs de développement durable* sur www.plan.be.

La langue originale des textes de l'ONU est l'anglais et une traduction officielle existe en français. Pour les objectifs de l'ONU, il existe aussi une version en néerlandais élaborée conjointement par la Belgique et les Pays-Bas. Certaines erreurs ont été constatées dans ces traductions. Dans ce cas, le texte en français ou en néerlandais a été adapté par le BFP pour correspondre au texte original en anglais.

Pour les formulations des objectifs de l'ONU le document officiel en anglais (UN, 2015) a servi de référence pour adapter, le cas échéant, le texte des traductions françaises (ONU, 2015a) et néerlandaises (UNRIC, 2016). Pour la formulation des indicateurs, le document officiel en anglais (UNSTAT, 2016b) a servi de référence pour adapter le cas échéant le texte des traductions françaises (UNSTAT, 2016c). Pour le texte en néerlandais les noms de ces indicateurs ont été traduits par le BFP sur la base de la version anglaise du document.

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Pour cet objectif, un seul indicateur a été retenu. En dehors du sous-objectif 1.2 repris ci-dessous, aucun indicateur suivi par la TFDD ne correspond aux indicateurs proposés par UNSTAT pour suivre les autres sous-objectifs qui concernent principalement des problèmes qui ne se posent pas ou peu en Belgique. Il faut toutefois noter que l'indicateur 1.5.1 *Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes pour 100 000 personnes*, proposé par UNSTAT pour le sous-objectif 1.5, est suivi dans ce bilan pour l'objectif 13 sur le climat.

Indicateur 1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Sous-objectif 1.2. *D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.*

I-SDG: 1.2.1 *Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge.*

Définition: L'indicateur de suivi est le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cet indicateur est calculé sur la base de trois sous-indicateurs qui mesurent chacun une dimension de la pauvreté. Ils sont calculés sur la base de l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – Enquête sur les revenus et les conditions de vie). Cette enquête est organisée dans tous les pays de l'UE. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015a) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

L'indicateur de suivi correspond à la somme des personnes appartenant aux trois sous-populations suivantes.

- Le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté correspond au nombre de personnes dont le revenu disponible net équivalent de leur ménage se situe en-deçà de 60% du revenu disponible net équivalent médian de la population (voir aussi indicateur 18).
- Le nombre de personnes vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail correspond au nombre de personnes âgées entre 0 et 59 ans vivant dans un ménage dont l'intensité en travail est inférieure à 20%. L'intensité de travail d'un ménage est égale au rapport entre le nombre de mois effectivement prestés par les membres du ménage d'âge actif (c'est-à-dire âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) et le nombre de mois durant lesquels ces personnes pouvaient travailler au cours de l'année en question.
- Le nombre de personnes se trouvant dans une situation de privation matérielle sévère correspond au nombre de personnes qui rencontrent au moins 4 des 9 problèmes suivants:
 1. ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues;
 2. ne pas pouvoir manger un repas protéiné tous les deux jours;
 3. ne pas pouvoir chauffer convenablement leur habitation;
 4. ne pas pouvoir s'accorder une fois par an des vacances d'une semaine hors de la maison;
 5. ne pas avoir de voiture (alors qu'elles le souhaitent);
 6. ne pas avoir de télévision (alors qu'elles le souhaitent);
 7. ne pas avoir de téléphone (alors qu'elles le souhaitent);
 8. ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elles le souhaitent);
 9. avoir des arriérés de crédit hypothécaire, de loyer et de factures pour les services d'utilité publique.

Cible: conformément à la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixé l'objectif de réduire à 380.000 personnes le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018 sur base des données SILC. En 2008, ce groupe comptait 2,194 millions de personnes. Pour 2030, le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, c'est-à-dire qu'il doit être réduit de 2,34 millions personnes en 2014 à 1,170 million en 2030.

Commentaire: cet indicateur de suivi a été choisi parce qu'il correspond à la définition multidimensionnelle nationale et européenne de pauvreté décidé dans le contexte de la stratégie Europe 2020. Le site *Indicators.be*, fiche *Pauvreté: approche multidimensionnelle*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 5: *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (ICN/BFP, 2016).

Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateur 2. Obésité des adultes

Sous-objectif: 2.2 *D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.*

I-SDG: les indicateurs proposés par UNSTAT ne sont pas adaptés à la situation belge (2.2.1 *Prévalence du retard de croissance (...) chez les enfants de moins de 5 ans*) ou pas suivis par la Belgique (2.2.2 *Prévalence de la malnutrition (...) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme [surpoids et émaciation]*). Par contre, l'obésité des adultes est liée à la malnutrition et est suivie.

Définition: l'indicateur de suivi est la part de la population en situation d'obésité. L'obésité, qui est une situation de surcharge pondérale sévère, correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. L'indice de masse corporelle (ou *body mass index*: BMI) est le rapport entre le poids mesuré en kilogrammes et le carré de la hauteur mesurée en mètres. La population adulte est définie comme la population âgée de plus de 18 ans. Cette mesure du poids d'une personne par rapport à sa hauteur est corrélée avec la teneur en graisse du corps d'un adulte (Eurostat, 2015f). Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers (OMS, 2015). Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationales réalisées par l'Institut scientifique de santé publique (ISP, 2014⁵).

Cible: il n'y a pas de cible concernant l'obésité des adultes dans les engagements de la Belgique. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme sur le développement durable: La morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite* (objectif 7). Pour aller dans la direction de cet objectif, la part d'adultes obèses doit diminuer.

⁵ Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12.111; de 2004: 12.650; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

Commentaire: cet indicateur ne correspond pas aux indicateurs proposés par UNSTAT de ce sous-objectif. Du fait que les objectifs de l'ONU sont mondiaux, ils portent en priorité sur les problèmes de malnutrition des pays en développement. L'obésité est néanmoins un problème de malnutrition et donc est à suivre pour voir si la Belgique atteindra l'objectif de l'ONU d'*améliorer la nutrition*. Le site *Indicators.be*, fiche *Obésité des adultes*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 22: *Obésité des adultes* (ICN/BFP, 2016).

Indicateur 3. Surface agricole en agriculture biologique

Sous-objectif 2.4 *D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.*

I-SDG: 2.4.1. *Proportion des zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée.*

Définition: cet indicateur exprime la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "*La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels*" (CE, 2007). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2015a).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable*: "*L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit*" (objectif 28). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

Commentaire: la part de la surface agricole en agriculture biologique est un indicateur concernant la gestion durable des surfaces agricoles, tel que proposé par UNSTAT.

Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateur 4. Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires

Sous-objectif: 3.4. *D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.*

I-SDG: 3.4.1 *Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques.*

Définition: le nombre de décès dus aux maladies cérébro-vasculaires est calculé sur la base des données des certificats de décès, récoltées et traitées annuellement par Statistics Belgium (2015b).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable*: "la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite" (objectif 7). Pour aller dans la direction de l'objectif, le nombre de décès dus aux maladies cérébro-vasculaires doit diminuer.

Commentaire: cet indicateur correspond en partie à l'indicateur proposé par UNSTAT: en effet, il ne porte pas sur les décès par cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques; il ne porte pas non plus sur la mortalité prématurée. L'indicateur existant devrait être adapté pour correspondre au sous-objectif. De même, la cible du sous-objectif 3.4 est de réduire d'un tiers la mortalité *prématurée* pour 2030. Mais les données actuellement traitées portent sur la population totale, tous âges confondus. La mortalité par maladies cérébro-vasculaires augmentant nettement avec l'âge, il n'est pas possible d'estimer la mortalité prématurée au sein de l'ensemble. Le site *Indicators.be*, fiche *Maladies cardio-vasculaires: décès dus aux maladies cérébro-vasculaires* reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 5. Accidents de la route: nombre de morts

Sous-objectif: 3.6. *D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.*

I-SDG: 3.6.1 *Taux de mortalité lié aux accidents de la route.*

Définition: l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées annuellement par Statistics Belgium (2015c).

Cible: diminuer de moitié le nombre de morts entre 2010 (840 personnes) et 2020 (420 personnes), puis, par extension et afin d'aller en direction de la cible à 2050 de la Vision à long terme (objectif 24: *La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"*), encore diminuer de moitié entre 2020 et 2030 (210 personnes).

Commentaire: l'indicateur présenté correspond au sous-objectif, mais ne donne pas le taux de mortalité demandé par UNSTAT. Le site *Indicators.be* fiche *Accidents de la route: nombre de morts*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 64: *Accidents de la route: nombre de morts* (ICN/BFP, 2016).

Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateur 6. Décrochage scolaire

Sous-objectif: 4.1. *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.*

I-SDG: 4.1.1 *Proportion d'enfants et de jeunes: a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.*

Définition: part des jeunes de 18 à 24 ans, au sein de l'échantillon, titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ayant arrêté toute étude ou formation. Le numérateur de cet indicateur est le nombre de personnes âgées de 18 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: (a) le niveau d'éducation ou de formation le plus élevé qu'elles aient atteint est le niveau CITE 0, 1, 2 ou 3 (du niveau 3 seules les formations courtes qui ne préparent pas à l'enseignement supérieur sont prises en compte) et (b) elles n'ont reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. Le dénominateur est la population du même âge, dont sont exclues les personnes qui n'ont pas répondu aux questions relatives au niveau le plus élevé d'éducation ou de formation et à la participation à l'enseignement et à la formation. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015b) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Cible: l'objectif de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité est interprété comme le fait d'atteindre 0% de décrochage scolaire en 2030. La stratégie Europe 2020 fixe la cible de maximum 9,5% de décrochage scolaire pour 2020.

Commentaire: l'indicateur de suivi est différent de celui proposé par UNSTAT, mais il est proposé ici étant donné qu'il existe une cible pour cet indicateur dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et qu'il est très proche du sous-objectif 4.1. Le site *Indicators.be*, fiche *Formation des jeunes: décrochage scolaire*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 25: *Décrochage scolaire* (ICN/BFP, 2016).

Indicateur 7. Formation tout au long de la vie

Sous-objectif: 4.3. *D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.*

I-SDG: 4.3.1 *Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois précédents, par sexe.*

Définition: part de la population au sein de l'échantillon, entre 18 et 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview, personnes âgées de 18 à 64 ans. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016e) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable*: pour le défi *Une société qui promeut la cohésion sociale: Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: (...) l'éducation (...)*. Dans ce bilan, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

Commentaire: cet indicateur correspond en grande partie à l'indicateur proposé par UNSTAT, mais il vise une autre catégorie d'âge (18-64 ans) et vise les 4 dernières semaines plutôt que les 12 derniers mois. La publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 27: *Formation tout au long de la vie*, reprend plus d'informations sur cet indicateur (ICN/BFP, 2016).

Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateur 8. Temps consacré au travail domestique

Sous-objectif: 5.4. *Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.*

I-SDG: 5.4.1 *Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence.*

Définition: l'indicateur exprime la différence entre hommes et femmes en matière de temps moyen consacré au travail domestique au cours d'une semaine, calculé pour l'ensemble des participants à l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus), exprimé en minutes. Les données proviennent d'une enquête de Statistics Belgium (Glorieux *et al.*, 2015).

Cible: il n'y a pas de cible définie par les engagements de la Belgique dans ce domaine, mais il peut être considéré que la différence entre hommes et femmes en matière de temps moyen consacré au travail domestique au cours d'une semaine doit diminuer.

Commentaire: cet indicateur correspond en grande partie à l'indicateur proposé par UNSTAT, mais il est donné pour tous les âges (à partir de 12 ans) et pour toute la Belgique.

Indicateur 9. Femmes parlementaires

Sous-objectif: 5.5 *Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.*

I-SDG: 5.5.1 *Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales.*

Définition: part de femmes élues à la chambre et au sénat (fédéral), dans les parlements régionaux et communautaires et parmi les parlementaires européens belges, après chaque élection. Les données proviennent de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH, 2014).

Cible: la cible implicite est de 50% en moyenne.

Commentaire: cet indicateur correspond en grande partie à l'indicateur proposé par UNSTAT, car il mesure la proportion de femme dans les différents parlements belges et parmi les député-e-s européen-ne-s belges. En revanche, il ne mesure pas la proportion de femmes dans les administrations locales. Il faut remarquer que le texte original, en anglais, parle de "*local government*", ce qui pourrait être traduit en français par "assemblées locales".

Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Indicateur 10. Nitrates dans les eaux de rivière

Sous-objectif: 6.3 *D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.*

I-SDG: 6.3.1 *Proportion des eaux usées traitées sans danger.*

Définition: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières est calculée sur la base des données de 36 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote de nitrates par litre d'eau (mg NO₃-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015a).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement* (objectif 35). Pour contribuer à cet objectif, la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur sélectionné est celui de la concentration de nitrates dans les eaux de rivière. Cet indicateur n'illustre pas la part des eaux traitées comme le demande l'indicateur 6.3.1 proposé par

UNSTAT, mais est un indicateur qui illustre l'efficacité du traitement de l'eau. Le site *Indicators.be*, fiche *Pollution de l'eau: nitrates*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 11. Consommation d'eau par habitant

Sous-objectif: 6.4 *D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.*

I-SDG: 6.4.1 *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau.*

Définition: la consommation d'eau potable de distribution par habitant est le rapport entre la consommation totale d'eau potable de distribution et le nombre d'habitants au sein d'un pays. La consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau potable, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie, en ce compris l'eau de refroidissement, et à l'agriculture, exprimée en millions de m³. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. Les données proviennent de Statistics Belgium (2013).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources* (objectif 34). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur choisi est la *Consommation d'eau par habitant* car cet indicateur avait été choisi par la TFDD dans le cadre des indicateurs de développement durable. Le site *Indicators.be*, fiche *Consommation d'eau*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 12. Énergies renouvelables

Sous-objectif 7.2 *D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.*

I-SDG 7.2.1 *Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.*

Définition: cet indicateur donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la directive européenne 2009/28/CE (UE, 2009). La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat (2016f).

Cible: la stratégie Europe 2020 inclut une cible de 13% en 2020 pour la Belgique. Au niveau européen, l'objectif de 27% de renouvelable du cadre d'action climat et énergie 2030 n'a pas encore été réparti entre les Etats membres. Le Bureau fédéral du Plan a toutefois établi trois scénarios pour la Belgique dans le contexte du cadre d'action européen (Devogelaer et Gusbin, 2015). Le scénario GHG40, qui correspond le mieux au cadre d'action européen, est construit avec une hypothèse de répartition des efforts de chaque pays coût-efficace au niveau européen⁶. Dans ce scénario, la part des renouvelables en Belgique en 2030 s'établit à 18%. Cette valeur est utilisée comme cible pour 2030. Il faut noter que la répartition qui sera proposée au niveau européen dans quelques mois devrait inclure une cible plus ambitieuse pour la Belgique, car cette répartition sera basée sur deux critères, une répartition coût-efficace et une répartition en fonction du PIB par habitant.

Commentaire: l'indicateur proposé par la TFDD est celui repris précédemment dans les IDD et les indicateurs complémentaires au PIB. C'est également un indicateur de la stratégie Europe 2020. L'indicateur européen est calculé sur la base de la consommation finale brute d'énergie, tandis que celui proposé par UNSTAT est calculé sur la base de la consommation d'énergie finale. L'énergie finale brute comptabilise également "l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur et les pertes sur les réseaux pour la production et le transport d'électricité et de chaleur" (Directive 2009/28/CE), et est donc un plus élevée (de 8% en Belgique en 2014) que l'énergie finale. Le site *Indicators.be*, fiche *Energie renouvelable: consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 13. Intensité en énergie

Sous-objectif 7.3: *D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.*

I-SDG 7.3.1: *Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)].*

Définition: cet indicateur est défini comme la consommation d'énergie finale divisée par le PIB. La consommation d'énergie finale est "la somme des consommations d'énergie de l'industrie, des transports, du secteur résidentiel, du secteur tertiaire et de l'agriculture. Sont exclues la consommation du secteur de la transformation de l'énergie et celle de l'industrie énergétique proprement dite" (UE, 2012). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base de données d'Eurostat (2016a) et la Banque nationale de Belgique (2016).

Cible: il n'existe pas de cible à l'horizon 2030 pour l'intensité énergétique en Belgique. Toutefois, une cible peut être calculée en supposant que le doublement du taux de croissance de l'efficacité énergétique demandée par le sous-objectif de l'ONU est applicable à chaque pays, et qu'il faut doubler ce taux de croissance par rapport à celui de la période 2000-2014. L'efficacité énergétique du pays, qui est l'inverse de l'intensité énergétique, a augmenté en moyenne de 2,01% par an entre 2000 et 2014 (calculé en estimant un trend exponentiel). Sur la base d'un doublement de ce taux après 2015, l'intensité énergétique, égale à 3,58 MJ/€ chaînés (année de référence 2013) en 2014, devrait atteindre 1,95 MJ/€ en 2030.

Commentaire: l'indicateur proposé par la TFDD utilise l'énergie finale et non l'énergie primaire. Ce choix a été dicté par la part importante de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité. En effet,

⁶ "Coût-efficace au niveau européen" signifie que cette répartition minimise les coûts pour les pays européens dans leur ensemble.

l'énergie nucléaire à un rendement fixé conventionnellement à 33%, plus bas que les autres technologies de production d'électricité. Or la proportion d'électricité produite à partir de centrales nucléaires à largement fluctué ces dernières années en Belgique, et devrait continuer à le faire avec la fermeture des centrales nucléaires planifiée par la loi de sortie du nucléaire. La variation de la part du nucléaire dans la production d'électricité génère une variation correspondante dans la consommation d'énergie primaire mais pas dans la consommation d'énergie finale. Le site *Indicators.be*, fiche *Intensité en énergie finale*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Indicateur 14. PIB par habitant

Sous-objectif: *8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.*

I-SDG: *8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant.*

Définition: cet indicateur est calculé comme le rapport entre le Produit intérieur brut (PIB, mesuré en euros chaînés, année de référence 2013) et la population. Le PIB est une mesure quantitative de l'activité économique d'un pays. Le PIB est exprimé en valeur monétaire (euros). Les changements de valeur du PIB peuvent provenir soit de changements dans les prix, soit de changements dans les quantités. En exprimant le PIB en euros chaînés, l'effet du changement dans les prix est éliminé. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base de données provenant de Statistics Belgium (2016b) et de la Banque Nationale de Belgique (2016).

Cible: il n'y a pas de cible pour cet indicateur dans les engagements de la Belgique. Pour aller dans la direction de l'objectif, le PIB par habitant doit augmenter.

Commentaire: l'indicateur utilisé est celui proposé par UNSTAT. Il est toutefois présenté en niveau et non en taux de croissance. Le site *Indicators.be*, fiche *Activité économique: produit intérieur brut*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 15. Taux de chômage

Sous-objectif: *8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

I-SDG: *8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap.*

Définition: l'indicateur de suivi est le taux de chômage. Ce taux fait est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pourcentage. Il s'agit de l'ensemble des salariés et des

chômeurs dans la tranche d'âge de 15 à 74 ans. Des données d'enquêtes sont utilisées ici pour déterminer, à l'aide d'entretiens directs, si une personne est au chômage. Il s'agit concrètement de l'Enquête sur les forces de travail. Cette enquête est organisée dans tous les pays de l'UE. Une personne est au chômage si elle ne travaille pas (ne fut-ce qu'une heure par semaine), si elle a cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines et si elle est disponible endéans les deux semaines pour un nouvel emploi. Les données d'enquête suivent la définition du travail de l'Organisation internationale du travail. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016d) qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE.

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a plusieurs objectifs dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler* (objectif 8), *Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré* (objectif 9), *Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionne* (objectif 10) et *Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps* (objectif 11). Pour aller dans la direction des objectifs, le taux de chômage doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur de suivi est le même que celui proposé par UNSTAT. Le site *Indicators.be*, fiches *Chômage: taux de chômage*, *Chômage: taux de chômage des jeunes* et *Chômage: taux de chômage de longue durée*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 15: *Taux de chômage* (ICN/BFP, 2016).

Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Indicateur 16. Transport de personnes en voiture

Sous-objectif 9.1: *Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.*

I-SDG 9.1.2: *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport.*

Définition: cet indicateur est défini comme la part modale des voitures dans le transport de passagers, c'est-à-dire la part du trafic total réalisée en voiture. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en moto et en camionnette sont inclus dans la catégorie des voitures. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: trains, trams, bus, autocars et métros. Le trafic est mesuré en voyageurs-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, Statistics Belgium; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB).

Cible: les textes de l'ONU ne donnent pas de cible pour cet indicateur. Par contre l'objectif 23 de la *Vision fédérale à long terme sur le développement durable* indique: *Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuel*, ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports individuels en-dessous de 50%. La part modale des transports individuels étant en 2013 de 79%, une interpolation linéaire entre 2013 et 2050 donne une cible de 65% pour 2030.

Commentaire: UNSTAT propose plusieurs indicateurs de parts modales, pour chaque mode de transport, tant pour les passagers que pour les marchandises. Comme il s'agit de retenir un seul indicateur, c'est la part modale de la voiture (qui inclut également les motos et les camionnettes) dans le transport de passager qui a été retenu. Le total étant égal à 100%, la part modale de l'ensemble des transports collectifs (train, tram, bus, autocars et métro) est facilement calculable, en soustrayant de 100% la part modale des voitures. Le site *Indicators.be*, fiche *Modes de transport: personnes*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 17. Recherche et développement

Sous-objectif 9.5 *Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030*

I-SDG 9.5.1 *Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB*

Définition: l'indicateur proposé sont les DIRD (dépenses intérieures brutes de recherche et développement – R&D) en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'agrégation standard pour les DIRD est l'ensemble des dépenses intérieures brutes dépensées à des travaux de R&D sur le territoire national au cours d'une période de 12 mois (Biatour *et al.*, 2012). "*La recherche et le développement expérimental inclut un travail créatif sur une base systématique pour augmenter la quantité de connaissances, en ce compris les connaissances de l'homme, de la culture, de la société, ainsi que l'utilisation de cette quantité de connaissance pour le développement de nouvelles applications*" (OECD, 2002, *Frascati Manual*, § 63, traduction BFP). Les données proviennent d'Eurostat (2016b).

Cible: dans le *Programme national de réforme* adopté par la Belgique en 2011 dans le cadre de la *Stratégie Europe 2020* (Conseil Européen, 2010), la Belgique s'est engagée à atteindre des dépenses de R&D égales à 3% de son PIB en 2020 (Gouvernement fédéral, 2011).

Cette cible a été fixée pour la première fois par le Conseil européen de Barcelone en 2002, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, visant ces 3% en 2010 (Conseil européen, 2002).

La *Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable* fixe également cette cible: *Les budgets de recherche & développement atteindront au moins les 3% du PIB et augmenteront d'année en année* (objectif 49).

Commentaire: l'indicateur présenté ici est identique à celui proposé par UNSTAT. Le site *Indicators.be*, fiches *Recherche et développement: dépenses totales* et *Recherche et développement: dépenses des pouvoirs publics*,

reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Indicateur 18. Risque de pauvreté

Sous-objectif: 10.2 *D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.*

I-SDG: 10.2.1 *Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à 50% du revenu médian, par âge, sexe et handicap. Cet indicateur sert aussi à suivre l'évolution vers l'objectif sur la pauvreté (sous-objectif 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes).*

Définition: L'indicateur de suivi est la part de la population présentant un risque de pauvreté. Il mesure la part de la population dont le revenu disponible est inférieur à un certain seuil. Tout comme l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini comme suit: une personne présente un risque de pauvreté quand son revenu disponible équivalent (à savoir qu'il tient compte de la taille et de la composition du ménage dans lequel elle vit), est inférieur à 60% du revenu médian équivalent calculé à l'échelle nationale. Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes. Concrètement, il s'agit de l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – Enquête sur les revenus et les conditions de vie). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015a) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine* (objectif 2). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur de suivi est pratiquement le même que celui proposé par UNSTAT. Seul le seuil est différent: l'ONU propose 50% et l'indicateur de suivi propose 60% du revenu médian. Ce dernier seuil est choisi ici parce qu'il correspond à la définition nationale et européenne de pauvreté monétaire telle que décidée dans le contexte de la *Stratégie Europe 2020* et telle que largement utilisé dans des publications académiques et autres stratégies, même avant l'adoption de cette *Stratégie Europe 2020*. Le site *Indicators.be*, fiche *Pauvreté: revenus*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 6: *Risque de pauvreté* (ICN/BFP, 2016).

Indicateur 19. Indice de Gini

Sous-objectif: 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.

I-SDG: 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant parmi les 40% les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population.

Définition: L'indicateur de suivi est l'Indice de Gini, qui mesure l'inégalité des revenus. Sa valeur varie entre 0 et 100. L'indice de Gini est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite, quand tout le monde perçoit le même revenu. La valeur de 100 correspond à une inégalité absolue, une personne bénéficiant de tous les revenus et les autres d'aucun revenu. Cet indicateur est calculé à partir des données de revenus et de ménages de l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – Enquête sur les revenus et les conditions de vie). Le revenu considéré ici est le revenu disponible pour l'achat de biens et services, ce qui correspond d'un point de vue statistique aux revenus du ménage disponibles équivalents provenant du travail, des pensions et d'autres transferts sociaux. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent de Eurostat (2015e), qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, et de Statistics Belgium (2016a).

Cible: il n'y a pas de cible pour cet indicateur dans les engagements de la Belgique. Pour aller dans la direction de l'objectif, l'Indice de Gini doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur de suivi proposé par UNSTAT est encore en développement. L'indice de Gini est un indicateur largement utilisé par les milieux académiques pour décrire des inégalités dans la société, en particulier en ce qui concerne les revenus. Il est à noter que cet indicateur utilise les mêmes données que celles utilisées pour calculer la part de la population avec un risque de pauvreté (voir indicateur 18). Le site *Indicators.be*, fiche *Inégalités de revenus*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Pour cet objectif, un seul indicateur a été retenu. En dehors du sous-objectif 11.6 repris ci-dessous, aucun indicateur suivi par la TFDD ne correspond aux indicateurs proposés par UNSTAT pour suivre les autres sous-objectifs qui concernent principalement des compétences régionales. Il faut toutefois noter que l'indicateur *Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes pour 100 000 personnes*, proposé par UNSTAT (indicateur 11.5.1) pour le sous-objectif 11.5, est suivi dans ce bilan pour l'objectif 13 sur le climat.

Indicateur 20. Émissions de particules fines

Sous-objectif: 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

I-SDG: 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines ($PM_{2,5}$ et PM_{10} , par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.

Définition: les émissions de particules fines ($PM_{2,5}$) sont le total des émissions de particules de diamètre inférieur à $2,5\mu m$ sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes (kt). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles (production de ciment...). Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE, 2016) et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016).

Cible: les textes de l'ONU ne donnent pas de cible pour cet indicateur. Par contre le Protocole de Göteborg, établi dans la cadre de la Convention LRTAP (*Long range transboundary air pollution* - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance) de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), révisé en 2012, fixe des plafonds nationaux d'émission pour les pays d'Europe, plafonds à respecter à partir de 2020, y compris en 2030. Le plafond d'émission de $PM_{2,5}$ fixé pour la Belgique en 2030 est une diminution de 20% par rapport à 2005, soit, suivant les données actuelles, 29,2 kt.

Commentaire: l'indicateur suivi par la TFDD dans les IDD concerne les émissions totales de particules fines, tandis que celui proposé par UNSTAT concerne les concentrations en zones urbaines. Le site *Indicators.be*, fiche *Pollution de l'air: particules fines*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables

Indicateur 21. Consommation intérieure de matières

Sous-objectif: 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

I-SDG: 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB. Cet indicateur sert aussi à suivre l'évolution vers l'objectif sur la croissance économique et l'emploi (sous-objectif 8.4 *Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière*).

Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2% du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur est exprimé en mégatonnes (Mt). Les données proviennent d'Eurostat (2016c).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a deux objectifs dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable*: La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières premières ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation (objectif 33) et Les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources (objectif 34). Pour aller dans la direction de ces objectifs, la consommation intérieure de matières totales doit diminuer.

Commentaire: l'indicateur suivi par la TFDD est un de ceux proposé par UNSTAT. C'est l'indicateur de consommation totale qui a été choisi, plutôt que la consommation par habitant ou par unité de PIB, car la consommation totale est directement liée à l'épuisement des ressources en matières premières. Le site *Indicators.be*, fiche *Découplage: consommation de matières et PIB*, reprend plus d'informations sur cet indicateur, de même que la publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateurs 44 à 47: *Consommation intérieure de matières (totale, biomasse, minerais métalliques et minéraux non-métalliques, et combustibles fossiles)* (ICN/BFP, 2016).

Indicateur 22. Recyclage des déchets

Sous-objectif: 12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

I-SDG: 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.

Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories recyclage et compostage/fermentation. Cet indicateur est calculé par le BFP sur la base de données de Statistics Belgium (2015d).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Commentaire: l'indicateur sélectionné, *Recyclage des déchets*, portant sur la part des déchets municipaux recyclés (par recyclage, compostage et fermentation), ne porte que sur les déchets municipaux, contrairement à l'indicateur proposé par UNSTAT car les méthodologies de collecte de données pour les autres flux de déchets (agriculture, industrie et construction) comportent encore trop d'incertitudes et les données sont peu comparables dans le temps.

Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

** Étant entendu que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.*

Indicateur 23. Victimes de catastrophes naturelles

Sous-objectif: 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

I-SDG 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100.000 personnes. Cet indicateur sert aussi à suivre l'évolution vers l'objectif sur la pauvreté (sous-objectif 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité) et l'objectif sur les habitations (sous-objectif 11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable).

Définition: l'indicateur de suivi est le nombre de victimes de catastrophes par 100.000 personnes. Les victimes comportent les morts, disparus et personnes affectées par les désastres. Le nombre de disparus reflète le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le nombre de personnes affectées considère le nombre de personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sans-abris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base de données provenant de Statistics Belgium (2016b) et de l'Université catholique de Louvain (Guha-Sapir D. *et al*, 2016).

Cible: la cible reprise ici est basée sur les objectifs du *Cadre d'action de Sendai* (ONU, 2015b) pour la réduction des risques de catastrophe et correspond à la réduction du nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur pendant la période de référence 2005-2015 correspond à 1,97 victime par 100.000 habitants. Il faut remarquer que cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. Une tendance et une extrapolation significatives ne peuvent pas être établies, ce qui rend impossible l'évaluation par rapport à la cible. L'évaluation de cet indicateur a dès lors été faite uniquement sur la base de la direction de l'évolution de l'indicateur.

Commentaire: l'indicateur de suivi correspond à l'indicateur proposé par UNSTAT.

Indicateur 24. Emissions de gaz à effet de serre

Sous-objectif 13.2: *Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.*

I-SDG: l'indicateur proposé par UNSTAT (13.2.1 *Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques [...]*) ne correspond pas à un indicateur à développer par la Belgique.

Définition: les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) sont les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto (UNFCCC, 1997): le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et quatre familles de gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆ et depuis 2013 NF₃), non couverts par le Protocole de Montréal (PNUE, 1987). Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (*Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie*), comme l'absorption de CO₂ par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Les données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES (Commission nationale climat, 2016).

Cible: la stratégie Europe 2020 inclut une cible de 15% de réduction d'émission des GES en 2020 pour la Belgique, dans les secteurs non-ETS. Au niveau européen, l'objectif de 40% de réduction du cadre d'action climat et énergie 2030 n'a pas encore été réparti entre les états membres. Le Bureau fédéral du Plan a toutefois établi trois scénarios pour la Belgique dans le contexte de ce cadre d'action européen (Devogelaer et Gusbin, 2015). Le scénario GHG40, qui correspond le mieux au cadre d'action européen, est construit avec une hypothèse de répartition des efforts de chaque pays coût-efficace au niveau européen⁷. Dans ce scénario, le niveau d'émission belge en 2030 s'établit à 27% en dessous de celui de 1990, soit 104,9 Mt CO₂ éq pour les émissions nettes, ce qui est la cible proposée. Il faut noter que la répartition qui sera proposée au niveau européen dans quelques mois devrait inclure une cible plus ambitieuse pour la Belgique, car cette répartition sera basée sur deux critères, une répartition coût-efficace et une répartition en fonction du PIB par habitant.

Commentaire: cet indicateur n'est pas repris dans la liste proposée par UNSTAT, entre autres parce que la problématique des changements climatiques n'est que partiellement abordée dans les SDG; en effet, elle est principalement gérée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les réductions d'émissions de GES sont toutefois l'aboutissement de toutes les politiques prises en la matière, et l'indicateur choisi est le plus pertinent dans ce domaine car les GES sont la cause principale des changements climatiques. Un indicateur d'émissions de GES qui tiennent compte des émissions indirectes contenues dans les importations et exportations pourrait également être utilisé, mais n'est pas encore disponible. Le site *Indicators.be*, fiches *Changements climatiques: gaz à effet de serre* et *Changements climatiques: gaz à effet de serre (non-ETS)*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

⁷ "Coût-efficace au niveau européen" signifie que cette répartition minimise les coûts pour les pays européens dans leur ensemble.

Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Indicateur 25. Pêche durable

Sous-objectif: 14.4. *D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.*

I-SDG: 14.4.1 *Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable.*

Définition: cet indicateur mesure la part des espèces de poissons pêchés commercialement à l'intérieur des valeurs de rendement durable. Il est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis de l'*International Council for the Exploration of the Sea* (2015).

Cible: l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques, il est possible de dire que la cible est d'avoir 100% de stocks de poissons exploités durablement.

Commentaire: la part des espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable dans la Mer du Nord est un indicateur concernant la gestion durable des ressources halieutiques (de la pêche en mer) et est le même que l'indicateur proposé par UNSTAT. Le site *Indicators.be*, fiche *Stocks de poissons: part des espèces à l'intérieur des valeurs de rendement durable et de précaution*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Indicateur 26. Surface marine en zone Natura 2000

Sous-objectif: 14.5. *D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.*

I-SDG: 14.5.1 *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées.*

Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (selon la directive Habitats 92/43/CEE42 et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE43) par rapport à la surface totale du territoire belge en mer (la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015b) et du SPF santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (2016).

Cible: le sous-objectif fixe comme cible une part de zones marines et côtières protégée de 10%.

Commentaire: pour la Belgique, la part de la Surface marine en zone Natura 2000 qui renseigne sur la surface protégée dans le cadre du réseau Natura 2000 est retenue comme indicateur. Ce réseau a pour objectif de contribuer au maintien ou à la restauration dans un bon état de conservation des habitats, pour protéger les espèces qui y vivent.

Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Indicateur 27. Surface terrestre en zone Natura 2000

Sous-objectif: 15.1 *D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.*

I-SDG: 15.1.1 *Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières.*

Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (selon la directive Habitats 92/43/CEE42 et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE43) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. L'indicateur provient de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015b).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité* (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Commentaire: pour la Belgique, la part de la Surface terrestre en zone Natura 2000 qui renseigne sur la surface protégée dans le cadre du réseau Natura 2000 avait été choisi comme indicateur par la TFDD plutôt que la surface de forêts, l'indicateur proposé par UNSTAT, car plus pertinent dans un contexte belge à haute densité de population et de surface bâtie. Ce réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer au maintien ou à la restauration dans un bon état de conservation des habitats, pour protéger les espèces qui y vivent. À noter, qu'en Belgique, les zones Natura 2000 ne sont qu'une partie des zones protégées. Un indicateur sur la part de la zone protégée "*au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone*" (CDB, 2010) a été calculé une première fois pour établir en Belgique la base dans le cadre de l'objectif d'Aichi fixé par la Convention sur la biodiversité pour 2020, mais le suivi n'est pas encore organisé (SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, 2015).

Indicateur 28. Populations d'oiseaux des champs

Sous-objectif: 15.5 *Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.*

I-SDG: 15.5.1 *Indice de la Liste rouge.* La liste rouge attribue à chaque espèce un statut de menace. Ce statut correspond à la probabilité de son extinction à court ou moyen terme.

Définition: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1992 comme année de référence (1992 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur (INBO, 2015a et 2015b). Les données proviennent d'Aves (2015).

Cible: il n'y a pas de cible pour l'indicateur de suivi. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité* (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Commentaire: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est utilisé comme approximation pour représenter l'ensemble de la diversité biologique qui est considérée dans l'indice de la *Liste rouge* (l'indicateur proposé par UNSTAT), afin d'avoir des mises à jour régulières de l'indicateur. En effet, *"les oiseaux sont considérés comme une bonne espèce indicatrice de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique. Etant donné qu'ils se trouvent au sommet, ou non loin du sommet, de la chaîne trophique, ils informent généralement de la modification des écosystèmes plus rapidement que les autres espèces"* (OCDE, 2012, p.94). Le site *Indicators.be*, fiche *Population d'oiseaux des champs*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateur 29. Sentiment de sécurité dans l'espace public

Sous-objectif: 16.1 *Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.*

I-SDG: 16.1.4 *Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.*

Définition: le sentiment de sécurité est mesuré par la part des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sociale européenne (ESS) qui ont répondu "*tout à fait en sécurité*" ou "*en sécurité*" à la question suivante: "*Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier ?*" Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).

Cible: il n'y a pas de cible définie par les engagements de la Belgique dans ce domaine. Pour contribuer à cet objectif le sentiment de sécurité de la population doit augmenter.

Commentaire: l'indicateur présenté ici est identique à celui proposé par UNSTAT. La publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 34: *Sentiment d'insécurité*, reprend plus d'informations sur cet indicateur (ICN/BFP, 2016).

Indicateur 30. Confiance dans les institutions

Sous-objectif: 16.6 *Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.*

I-SDG: 16.6.2 *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante.*

Définition: la confiance dans les institutions est mesurée par la part des personnes interrogées (de plus de 15 ans) dans le cadre de l'enquête sociale européenne qui a, en moyenne, confiance (score de 6 et plus sur une échelle de 0 à 10) en quatre institutions (la justice, le parlement, les partis politiques et les hommes politiques). A la question suivante "*Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions ?*", les personnes interrogées peuvent donner une réponse sur une échelle de 0 ("*pas du tout confiance*") à 10 ("*complètement confiance*"). Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).

Cible: il n'y a pas de cible pour cet indicateur. Par contre, il y a un objectif dans la *Vision fédérale à long terme de développement durable: L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général* (objectif 41). Pour contribuer à cet objectif, la confiance dans les institutions doit augmenter.

Commentaire: l'indicateur de suivi est différent de celui proposé par UNSTAT, concernant le niveau de satisfaction des citoyens par rapport aux services publics, car c'est celui qui avait été choisi par la TFDD dans le cadre des indicateurs complémentaires au PIB. Néanmoins il est considéré qu'une confiance (croissante) dans les pouvoirs publics va de pair avec une satisfaction vis-à-vis des services publics. La publication *Indicateurs complémentaires au PIB*, indicateur 30: *Confiance dans les institutions*, reprend plus d'informations sur cet indicateur (ICN/BFP, 2016).

Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Pour cet objectif, un seul indicateur a été retenu. En dehors du sous-objectif 17.2 repris ci-dessous, aucun indicateur suivi par la TFDD ne correspond aux indicateurs proposés par UNSTAT pour suivre les autres sous-objectifs, qui concernent principalement les pays en développement.

Indicateur 31. Aide publique au développement

Sous-objectif 17.2 *Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.*

I-SDG: 17.2.1 *Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.*

Définition: l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (incluant une part de don à concurrence de 25% minimum) que transfère un État aux pays en voie de développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les données proviennent de l'OCDE (2015).

Cible: consacrer 0,7% du revenu national brut à l'aide aux pays en développement. Des accords sur cette cible ont été pris dès 1970. En Belgique, la *loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement* contient la cible suivante: "*La Coopération belge au Développement (...) contribue au respect et à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Belgique, en ce compris l'objectif quantitatif de 0,7% du revenu national brut (RNB) pour l'Aide publique au développement*" (article 9).

Commentaire: l'indicateur correspond à l'indicateur proposé par UNSTAT sur l'aide publique au développement totale. Le site *Indicators.be*, fiche *Aide au développement: dépenses des pouvoirs publics*, reprend plus d'informations sur cet indicateur.

6. Annexe 2: bibliographie

- Aves (2015), *Communication personnelle*, 30 juin 2015.
- Biatour, B, Kegels, C. et Daubresse C. (2012), *Le système d'innovation en Wallonie*, Working Paper 4-12, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- BFP (2014), *Le paysage énergétique Belge: perspectives et défis à l'horizon 2050 - Description d'un scénario de référence pour la Belgique*, www.plan.be (dernière consultation le 20/06/2016).
- BFP (2015), *Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030*, www.plan.be (dernière consultation le 20/06/2016).
- BNB (2016), *Statistiques en ligne, Comptes nationaux, Agrégats trimestriels et annuels*, Banque nationale de Belgique, <http://stat.nbb.be> (dernière consultation le 20/05/2016).
- CDB (2010), *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi "Vivre en harmonie avec la nature"*, Convention diversité biologique, <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf> (dernière consultation le 16/06/2016).
- CE (2007), *Règlement (CE) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no2092/91*. Communauté européenne. Journal officiel de l'Union européenne 20.07.2007. L 189/1-23.
- CELINE (2016), *Air emission annual data reporting (CLRTAP/EMEP)*, http://cdr.eionet.europa.eu/be/un/UNECE_CLRTAP_BE (dernière consultation le 16/06/2016).
- Conseil Européen (2002), *Conclusions de la présidence, Conseil européen de Barcelone*, <http://www.european-council.europa.eu/council-meetings/conclusions.aspx?lang=fr> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Conseil Européen (2010), *Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Communication de la Commission, COM(2010) 2020 final.
- Commission nationale climat (2016), *Inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/mmr/art07_inventory/ghg_inventory/ (dernière consultation le 16/06/2016).
- Devogelaer D. et Gusbin D. (2015), *2030 Climate and Energy Framework for Belgium*, Working paper 3-15, Brussels: Federal Planning Bureau, www.plan.be.
- EEA (2015a), *Nutrients in freshwater, (CSI 020/WAT 003) - Assessment published Feb 2015*. <http://www.eea.europa.eu> (dernière consultation le 16/06/2016).
- EEA (20015b), *Natura 2000 barometer statistics*, <http://www.eea.europa.eu> (dernière consultation le 16/06/2016).
- EEA (2016), *Air pollutant emissions data viewer (LRTAP Convention)*, <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/air-emissions-viewer-lrtap> (dernière consultation le 16/06/2016).
- ESS (2016), *Dataset European Social Survey*, <http://www.europeansocialsurvey.org/> (analyse online le 27/05/2016).

- Eurostat (2014), *Sustainable development in the European Union. 2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2015a), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2015b), *Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2015e), *Coefficient de Gini du revenu disponible équivalent (source: SILC)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 18/05/2016).
- Eurostat (2015f), *Glossaire: Indice de masse corporelle (IMC)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 20/06/2016).
- Eurostat (2016a), *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles (nrg_110a)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2016b), *Tableau Indicateurs Europe 2020 – Recherche et développement – Dépense intérieure brute de R&D (DIRD) (t2020_20), 1995-2014*, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (dernière consultation le 25/05/2016).
- Eurostat (2016c), *Tableaux Environnement et énergie – Flux des matières et productivité des ressources – Consommation intérieure de matières par matière – 1 000 t (tsdpc230)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 19/05/2016).
- Eurostat (2016d), *Enquête sur les forces de travail*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2016e), *Taux de participation à l'éducation et à la formation (4 dernières semaines) par sexe, âge et niveau d'éducation atteint*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Eurostat (2016f), *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (t2020_31)*, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 20/5/2016).
- Glorieux I., Minnen J., van Tienoven T.P., et al. (2015), *Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be)*, Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & Statistics Belgium Bruxelles, <http://www.time-use.be/fr/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, www.be2020.eu (dernière consultation le 06/06/2016).
- Gouvernement fédéral (2016), *Programme national de réforme 2016*, www.be2020.eu (dernière consultation le 06/06/2016).
- Guha-Sapir D., Below R., Hoyois Ph. (2016), *EM-DAT: The CRED/OFDA International Disaster Database*, www.emdat.be, Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique.
- Hodrick, R. J. & Prescott E. C. (1997), *Postwar U.S. Business Cycles: An Empirical Investigation*, *Journal of Money, Credit and Banking* 29 (1): 1-16.
- International Council for the Exploration of the Sea (2008-2015), *ICES Advises*, <http://www.ices.dk/community/advisory-process/Pages/Latest-Advice.aspx> (dernière consultation le 16/06/2016).

- ICN/BFP (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- IEFH (2014), *Parité en quelques mots*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/parite_en_quelques_mots (dernière consultation le 16/06/2016).
- INBO (2015a), *Europese algemene broedvogelindex*, <https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex> (dernière consultation le 16/06/2016).
- INBO (2015b), *Communication personnelle*, (26/03/2015).
- ISP (2014), Drieskens, S. *État nutritionnel*, Dans: Gisle L, Demarest S (éd.), *Enquête de santé 2013. Rapport 2: Comportements de santé et style de vie*, WIV-ISP, Bruxelles.
- MB (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873.
- MB (2014), *Loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Version consolidée*, <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 19997021155.
- Massarelli N. (2016a), *Sustainable development indicators (SDI)*, ESAC Workshop – Break-out C Den Haag, 10 May 2016, <http://ec.europa.eu/eurostat/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Massarelli N. (2016b), *Communication personnelle*, 29 janvier 2016.
- Nicolai S., Hoy C., Berliner T. and Aedy T. (2015), *Projecting progress, Reaching the SDGs by 2030*, Overseas development institute, www.odi.org (dernière consultation le 8 juin 2016).
- OCDE (2012), *Vers une croissance verte: Suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE, Études de l'OCDE sur la croissance verte*, p. 94, Organisation de coopération et de développement économiques <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/49526383.pdf>
- OCDE (2016). *OECD.Stat, Thème: Développement > Flux par fournisseur > Flux totaux par donneur*, <http://stats.oecd.org/> (téléchargé le 19/05/2016).
- OECD (2002), *Frascati Manual: Proposed Standard Practice for Surveys on Research and Experimental Development, 6th edition*, <http://www.oecd.org/sti/inno/frascaticmanualproposedstandardpracticeforsurveysonresearchandexperimentaldevelopment6thedition.htm> (dernière consultation le 16/06/2016).
- OMS (2015), *Obésité et surpoids. Aide-mémoire n°311*, <http://www.who.int> (dernière consultation le 16/06/2016).
- ONU (2012), *L'avenir que nous voulons. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012*, Document A/RES/66/288, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288 (dernière consultation le 6 juin 2016).
- ONU (2015a), *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Document A/RES/70/1, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1 (dernière consultation le 06/06/2016).

- ONU (2015b), *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf (dernière consultation le 16/06/2016).
- PNUE (1987), *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*, PNUE, <http://ozone.unep.org> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Sachs J.D., Schmidt-Traub G. and Durand-Delacre D. (2016), *Preliminary Sustainable Development Goal (SDG) Index and Dashboard*, SDSN Working Paper, <http://unsdsn.org/resources/publications/sdg-index/> (dernière consultation le 08/06/2016).
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2015), *Communication personnelle*, 30/10/2015.
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2016), *Notre mer en quelques mots*, <http://www.health.belgium.be> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Service public de programmation Politique scientifique (2011), *Base de données*, (communication directe), 1993-1994.
- Statistics Belgium (2013), *Distribution de l'eau potable par le réseau public*, <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Statistics Belgium (2015a), *Chiffres-clés de l'agriculture 2010-2013 et Agriculture biologique*. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/agriculture/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Statistics Belgium (2015b), *Causes de décès*, http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/causes/ (dernière consultation le 9/06/2016).
- Statistics Belgium (2015c), *Circulation et transport - Accidents de la circulation (2014)*, http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_dossier_2014.jsp (dernière consultation le 16/06/2016).
- Statistics Belgium (2015d), *Déchets municipaux*, <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/environnement/dechets/municipaux/> (dernière consultation le 16/06/2016).
- Statistics Belgium (2016a), *Communication personnelle*, 23/05/2016.
- Statistics Belgium (2016b), *Structure de la population*, <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/> (dernière consultation le 19/05/2016).
- TFDD (2016), *Banque de données d'indicateurs de développement durable*, www.indicators.be (dernière consultation le 16/06/2016).
- UE (2009), *Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE*, Journal officiel de l'Union européenne, 5 juin 2009.
- UE (2012), *Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE*, Journal officiel de l'Union européenne, 14 novembre 2012.

- UN (2015), *Resolution adopted by the General Assembly on 25 September 2015. Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E (dernière consultation le 16/06/2016).
- UNFCCC (1997), *Protocole de Kyoto, United Nations Framework Convention on Climate Change*, www.unfccc.int (dernière consultation le 16/06/2016).
- UNRIC (2016), *Resolutie goedgekeurd door de Algemene Vergadering op 25 september 2015. Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, <http://www.unric.org/nl/sdg-in-nederlands> (dernière consultation le 16/06/2016).
- UNSTAT (2016a), *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016*, <http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/> (dernière consultation le 6 juin 2016).
- UNSTAT (2016b), *Provisional Proposed Tiers for Global SDG Indicators*, 24 mars 2016, <http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/> (dernière consultation le 6 juin 2016).
- UNSTAT (2016c), *Annexe 4, p.43 du Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (révisé)*, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/> (dernière consultation le 22/06/2016).